

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 23 novembre 2017
Délibération n° : 2017-52
Date de convocation : jeudi 16 novembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2017

Publication : 27/11/2017

Pour l'autorité Compétente

**Objet : Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso 2018****Secrétaire de séance :** Alain BLANC**Président :** Christian GROSSAN**Région :** Chantal EYMELOUD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix), Anne-Marie FORGEUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix);**Département :** Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix); Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);**Communes :****Abrès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;**Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;**Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;**Ceilac :** Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;**Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, présent ;**Eygliers :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;**Guillestre :** Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;**Molines-en-Queyras :** Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;**Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée (pouvoir à Francis MARTIN) ;**Saint-Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.**Assistaient également au Comité syndical :****Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes :** Robert GENTILI ;**Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras :** Dominique MOULIN, 1^{er} Vice-président, et Mélody BLAISE, agent ;**Commune de Vars :** Raphaëlle MARTOIA ;**Chambre d'agriculture :** François PHILIP ;**Les Amis du Parc :** Christophe THOMAS, excusé, Pierre BLANC, présent.**Vu :**

- Vu le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n°2014071-0005 approuvant la mise en œuvre du premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- Vu la convention de gestion signée en date du 28 avril 2014 qui reconduit le Parc naturel régional du Queyras en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso.

Considérant :

- Que la Réserve naturelle de Ristolas Mont Viso est dotée de trois agents recrutés en 2010 et en 2014 par le Parc naturel régional du Queyras grâce auxquels les travaux de gestion de la Réserve naturelle sont effectifs ;
- Que la structure de gestion de la réserve naturelle est fonctionnelle et a besoin d'une dotation annuelle de fonctionnement permettant de remplir les missions de gestion confiées par l'Etat au Parc naturel régional du Queyras ;
- Qu'il est projeté pour 2018 de reconduire une dotation analogue à 2017 ;
- Que la DREAL a précisé le montant exact de la dotation courante optimale accordée à la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 23 novembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18
 Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 20
 Abstentions : 0

- D'approuver le plan de financement prévisionnel 2018 d'utilisation de la dotation courante optimale affectée à la Réserve Naturelle de Ristolas Mont Viso, précisé ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles 2018

Budget	Intitulé	Désignation	Montant TTC
Dépenses prévisionnelles			

Salaires	Salaires Agents réserve naturelle <i>Conservateur 1 ETP 2 Gardes Techniciens 1,5 ETP 1 animateurs saisonniers 0.2 ETP</i> Gratifications 1 stagiaire	137 325 €
----------	--	------------------

Actions du plan de gestion	Etudes et travaux	1 041 €
----------------------------	-------------------	----------------

Matériel		1 000 €
Tenues agents réserve naturelle		500 €
Petites fournitures		500 €
Frais structure gestionnaire		10 000 €
Formation		500 €
Frais de déplacement		500 €
Documentation	<i>Bibliographie</i>	500 €
Communication		1 000 €
Fonctionnement du Conseil scientifique		200 €
	<i>Sous Total</i>	14 700 €

Total 153 066 €

Recettes 2018

Recettes	Dotation annuelle DREAL 2018		145 612 €
	Dotation 2017 aux actions 2018		7 454 €
		Total	153 066 €

- De solliciter l'Etat pour accord de financement, destiné à couvrir les dépenses de gestion de la réserve naturelle nationale ;
- D'autoriser le président ou la directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour permettre la réalisation de l'opération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN



